

Guide de l'éco agent

Les bonnes pratiques du Tri au bureau



Trier,
un geste
simple
pour tous !

LOGOS, LABELS ET PICTOGRAMMES : comment s'y retrouver ?



Cercle de Moebius : Cette boucle signifie que le produit, ou son emballage est recyclable. C'est une indication qui ne garantit pas que le produit sera recyclé en fin de vie. Ce logo n'est donc pas un indicateur de ce qui est recyclable localement.

Exemple : l'emballage plastique des magazines présente ce logo. Or en France il n'existe pas de filière de recyclage de ce type de plastique.



Point vert : Apposé sur 95% des emballages français, il indique que le producteur contribue financièrement à un dispositif de valorisation des déchets.



Il signifie que le plastique est recyclable. Cela ne signifie pas qu'il sera recyclé car en France, peu de filières existent. L'abréviation située sous le logo permet d'identifier le type de plastique.



Ce symbole figure sur les bouteilles et les bocaux en verre. Il indique que le verre est une matière à recycler. En effet, le verre se recycle à l'infini. Pour qu'il puisse être valorisé, il doit être déposé dans les cubiverres.



Ce symbole signifie que le papier a été élaboré à partir de papier recyclé.



Ce pictogramme incite à un geste civique : ne pas jeter les déchets par terre mais dans une collecte appropriée.



Signifie que l'emballage est en aluminium recyclable. Par contre, il ne sera valorisé que s'il est déposé dans la collecte de recyclables (conteneur jaune).

DÉCHETS RECYCLABLES



Ces déchets doivent être vidés en vrac dans la poubelle puis dans le bac.

Les sacs plastiques transparents ne doivent plus être mis dans les conteneurs.

PAPIER

FEUILLES A4, A3, ENVELOPPES, CATALOGUES, JOURNAUX, MAGAZINES, PROSPECTUS

- ✓ Ne pas le froisser
- ✓ **Ne pas le déchirer** → le papier déchiqueté ou déchiré en petits morceaux n'est pas recyclable.
- ✓ Les catalogues sont recyclables. Par contre leur emballage plastique ne l'est pas !
- ✓ Les chemises cartonnées et sous-chemises non plastifiées et sans élastique sont recyclables !



Papier carbone, Mouchoir, Essuie-tout, Film plastique, petit Post-it, pochette plastique, trombone, agrafe, papier en contact avec des aliments ...

Triés, ces papiers redeviennent des journaux ou du papier.

En France, en moyenne 100 à 120 kg de papier échouent dans chaque poubelle de bureau. Or 1 tonne de papier recyclé permet d'épargner 2.5 tonnes de bois



Pour limiter la consommation de papier :

Imprimer en recto-verso ou en livret

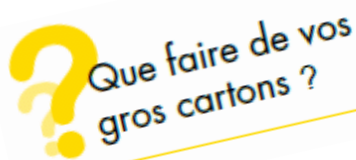
Privilégier la dématérialisation

Utiliser la fonction « aperçu avant impression »

Utiliser les feuilles mal imprimées comme papier brouillon ...

CARTON

APLATI OU PLIÉ pour faciliter le transport et le transfert dans le PAVE ou le conteneur par le personnel d'entretien.
A déposer sans polystyrène ni film plastique.
Attention, les cartons souillés (nourriture, eau, ...) ne sont pas recyclables !



Les gros cartons peuvent être déposés, pliés dans le conteneur, le PAVE ou apportés en déchetterie.

PLASTIQUE



Rappel mnémotechnique pour ne pas faire d'erreur :

Tout objet en plastique en forme de bouteille ou de contenant possédant un **bouchon** est recyclable !



ACIER et ALU

Canette, Boîte de conserve, Aérosol de désodorisant, de dépoussiérant



Barquette en alu avec des restes de nourriture, emballage souple (café, blister...), pot et bombe de peinture, barquette et sac en plastique, classeur, carton souillé ...

1 tonne de plastique recyclé = 800 kg de pétrole économisé

27 bouteilles d'eau = 1 pull polaire

3 bouteilles d'eau = 1 Tee-Shirt

1 tonne d'acier recyclé = 1 tonne de minerai de fer économisé



Pour diminuer la quantité de déchets non recyclables :

Privilégier les chemises et sous chemises en carton

Organiser des commandes groupées

Favoriser les gros volumes à la place des emballages individuels,

Limitier les produits à usage unique et penser aux recharges ...

DÉCHETS RECYCLABLES :

Collectes spécifiques

STYLOS

A déposer dans les points de collecte TERRACYCLE qui seront mis à votre disposition dans différents bâtiments communaux (Hôtel de Ville, STM, Maire de quartier, bibliothèque, écoles ...).

Tous les stylos sont recyclables (plastiques, métalliques, feutres ...), ainsi que leur capuchon !

Attention : le crayon de papier ne l'est pas !



Les **recharges de savon liquide** sont aussi récupérées et revalorisées par TERRACYCLE !

Triés, ces déchets deviennent des arrosoirs, des bancs publics, des pots à crayon ...

PILES et AMPOULES

A déposer dans les points de collectes spécifiques pour traitement

VERRE

A apporter aux points d'apport volontaire destinés à récolter le verre, sans bouchon ni couvercles !

- Bouteilles
- Pots, bocaux

Triés, ces déchets en verre (re)deviennent des bouteilles en verre.

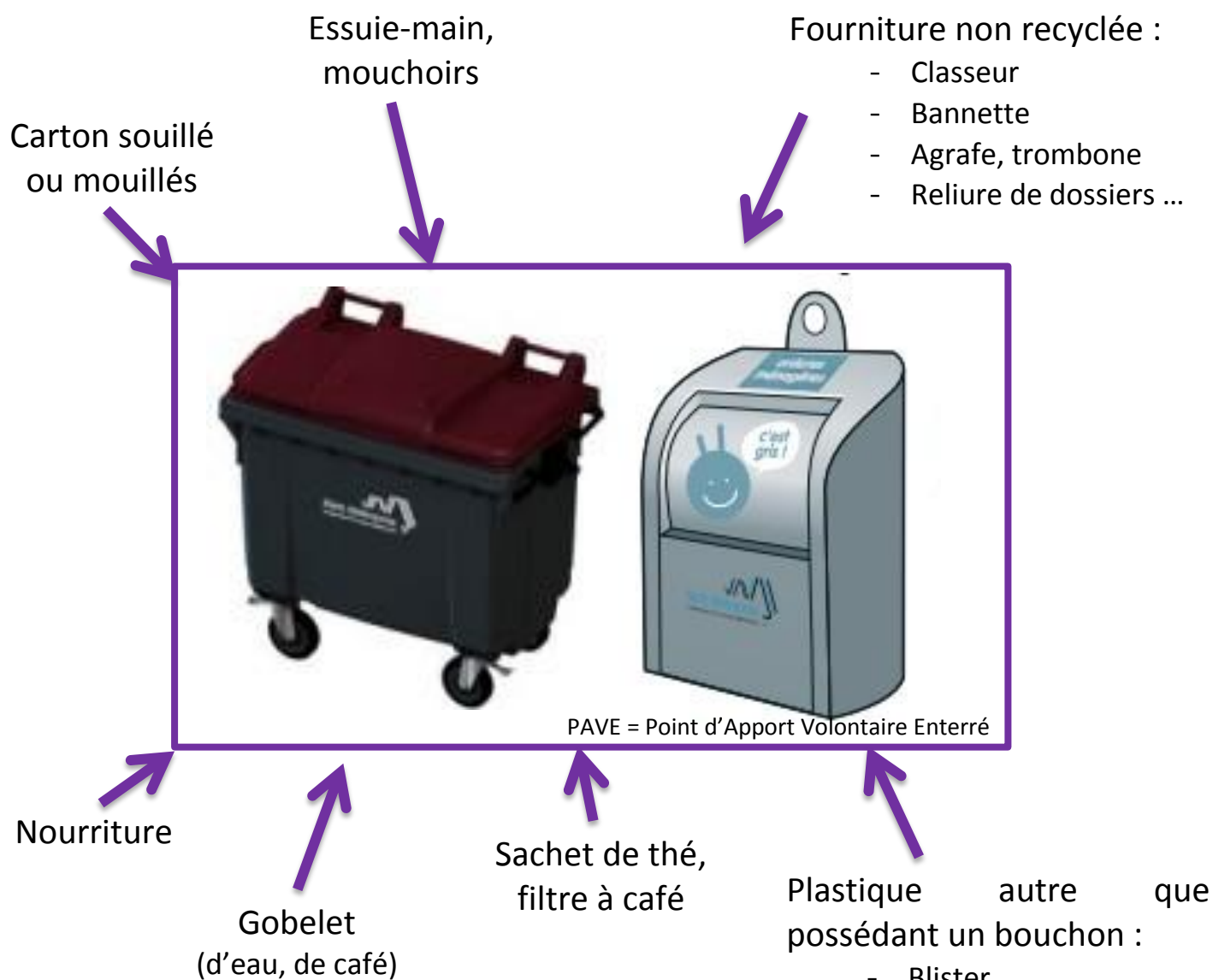
Le verre est recyclable à l'infini !



Vaisselle en verre (verre à pied, plat en verre ...), porcelaine, pots de fleur, ampoules à filament, terre cuite, miroir ...

DÉCHETS NON RECYCLABLES

Ces déchets doivent être mis en sacs et déposés dans les PAVE ou conteneurs noirs.



NON

Aérosol et flacon dangereux, pile, batterie, gravats, pot de peinture, produit phytosanitaire, déchet végétal, équipement électrique ou électronique, ...



LE DICO DU TRI AU BUREAU

Aérosol (bombe)		Enveloppe Kraft	
Ampoule		Epluchure de fruits	
Appareil électrique		Essuie Main	
Bâche de protection		Feutre, Surligneur	
Bidon huile de vidange		Gobelet	
Bidon métallique		Gravats	
Bidon plastique		Journal	
Bidon Produit d'entretien		Lingette	
Bidon Produit d'entretien toxique		Matériel informatique	
Bidon Produit phytosanitaire		Mobilier	
Blister		Mouchoir	
Boîte métallique		Néon	
Bombe de peinture		Nourriture	
Bouteille d'eau		Papier	
Bouteille en verre		Papier déchiré/décheté	
Bouteille plastique		Pile	
Café		Pinceau	
Cahier à spirale		Pochette plastique	
Cahier sans spirale		Polystyrène (petite quantité)	
Caoutchouc		Polystyrène (grande quantité)	
Carton grande taille		Post It (inférieur à 5cm*5cm)	
Carton petite taille		Post It (supérieur à 5cm*5cm)	
Carton souillé, mouillé		Pot de peinture	
Cartouche d'encre		Recharge savon liquide	
Catalogue		Règle plastique	
CD/DVD		Sac plastique	
Chemise cartonnée		Scotch, ruban adhésif	
Chemise plastifiée		Souris correcteur	
Chiffon		Stylo	
Classeur		Suremballage plastique	
Crayon de papier et tailles		Thé	
Emballage plastique		Vaisselle plastique ou carton	
Enveloppe blanche		Vêtement	



Ordures
ménagères
Collecte
TERRACYCLE



Collecte sélective
(jaune)
Déchetterie



Cubiverre



Déchets toxiques :
traitement spécifique



Borne spécifique
(piles, ampoules ...)



Consignes valables uniquement sur le territoire de Metz Métropole !

Une interrogation, un objet que vous ne trouvez pas sur la liste ? N'hésitez pas compléter la liste !



***Du tri au recyclage
« chaque geste compte ! »***

Aurélie LEHMANN
Chargée de mission développement durable
03.87.55.74.85
aurelie.lehmann@montigny-les-metz.fr

